

NEW BRUNSWICK ENERGY AND UTILITIES BOARD

P.O. Box 5001  
15 Market Square, Suite 1400  
Saint John, New Brunswick  
E2L 4Y9

Telephone: (506) 658-2504  
Fax: (506) 643-7300  
Email: general@nbeub.ca



PROVINCE OF NEW BRUNSWICK  
PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

COMMISSION DE L'ÉNERGIE ET DES SERVICES PUBLICS  
DU NOUVEAU-BRUNSWICK

C. P. 5001  
15 Market Square, Bureau 1400  
Saint John, Nouveau-Brunswick  
E2L 4Y9

Téléphone : (506) 658-2504  
Télécopieur : (506) 643-7300  
Courriel : general@cespnb.ca

Le 20 décembre 2018

## AVIS

### **Modifications à l'horaire de la fixation des prix maximums des produits pétroliers – Noël 2018**

La Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick fixe les prix maximums pour les produits pétroliers vendus au Nouveau-Brunswick en vertu de la *Loi sur la fixation des produits pétroliers*. Conformément à la *Loi* et à son règlement général (*Règlement* 2006-41 du Nouveau-Brunswick), les prix maximums entrent en vigueur les jeudis et les grossistes reçoivent un avis de modification la journée précédente. Dans certains cas, la *Loi* permet des modifications à l'horaire, en l'occurrence pendant la période de Noël / du Jour de l'An.

Cette année, le lendemain de Noël sera un mercredi. Conformément à l'article 3 (2) du Règlement général :

*lorsque le mercredi est un jour férié, la Commission doit fixer les prix maximums de gros et de détail qui doivent entrer en vigueur le vendredi suivant.*

**Par conséquent, les nouveaux prix maximums pour la période de fixation des prix du 27 décembre 2018 au 2 janvier 2018 entreront en vigueur le vendredi 28 décembre 2018. Les grossistes seront informés des nouveaux prix maximums la journée précédente.**

Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec les bureaux de la Commission au (506) 658-2504.